

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2012

L'an deux mille douze, et le vingt sept mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Guy VOCANSON, le Président.

### Etaients présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. BEAL, M. GAUCHER, Mme GIROUD-ARGOUD, Mme MOULIN-ROYON, Mme TEYSSIER, M. VIAL, M. VOCANSON,
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, M. GAY, M. GRANGE (absent au point 7),
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. BONNEFOY M., M. DESOUCHE M. LARGERON, M. MOULIN, M. ROMEYER,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. FRANÇON, Mme MONTCOUDIOL, M. GIRODET, M. TOURNON, Mme POURTIER, Mme SOUBEYRAN,
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, M. FAVARON, M. PEYRARD,
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. BARD, M. GOUDARD, M. LEGAT, M. ROSIAK,
Commune de PONT SALOMON :	M. REYMOND, Mme JACQUIOT, M. LACHAUME (absent aux points 4 et 5)

### Excusés représentés :

M. BONNEFOY A.	Commune d'Aurec sur Loire
M. BOURGIE	Commune d'Aurec sur Loire
M. HAURY	Commune d'Aurec sur Loire
Mme PARRAT	Commune d'Aurec sur Loire
M. GARDETTE	Commune de Pont Salomon
M. FOURNEL	Commune de St Just Malmont
M. SERRANO	Commune de St Ferréol d'Auroure
M. BRUYERE	Commune de St Didier en Velay
M. ROYON	Commune de St Victor Malescours
M. MASSARD	Commune La Séauve sur Semène

## ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Guy VOCANSON : Président :

- 01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : Frédéric GIRODET  
➤ **UNANIMITE**
- 02 – Vie Quotidienne – Moyens : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 7/02/12 :  
➤ **UNANIMITE**
- 03 – Vie Quotidienne – Moyens : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.**
- 04 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Fiscalité : Vote des Taux :  
➤ **UNANIMITE**
- 05 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : SICTOM Velay Pilat : Participation 2012 :  
➤ **UNANIMITE**
- 06 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Accueil de Loisirs de Pont Salomon : Titre à l'encontre de l'entreprise CREPIN :  
➤ **UNANIMITE**
- 07 – Vie Quotidienne – Moyens : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Transformations de postes :  
➤ **UNANIMITE**
- 08 – Vie Quotidienne – Moyens : Ressources Humaines : Contrat d'Assurance des risques statutaires : Groupement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :  
➤ **UNANIMITE**
- 09 – Vie Quotidienne – Moyens : Environnement : SICALA : Demande de retrait des communes de Saint Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier :  
➤ **UNANIMITE**
- 10 – Famille – Jeunesse : Dénomination des structures :  
➤ **UNANIMITE**
- 11 – Famille – Jeunesse : CISPD – Journées Sécurité Routière : Subvention à l'Association « Vivre et Conduire » :  
➤ **UNANIMITE**
- 12 – Famille – Jeunesse : Mission Locale : Participation 2012 :  
➤ **UNANIMITE**
- 13 – Famille – Jeunesse : Espaces Jeunes Communautaires : Actions d'Autofinancement :  
➤ **UNANIMITE**
- 14 – Culture : Lecture Publique : Dénomination des bibliothèques communautaires :  
➤ **UNANIMITE**
- 15 – Culture : Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : Adhésion 2012 :  
➤ **UNANIMITE**

16 – Développement : Brochures Touristiques : Topo-Guide « Chemin de TER en Haute Loire » :  
Mise à jour de la tarification :

➤ **UNANIMITE**

17 – Développement : Centre Aquatique des Marches du Velay : Point sur le Dossier :

➤ **Le Conseil Communautaire débat.**

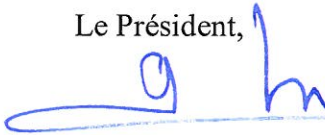
18 – Développement : ZA les Portes du Velay : EX SIDIC : Transfert du réseau d'eau potable sur la commune de Pont Salomon au Syndicat des Eaux de la Semène : PV de remise d'ouvrages :

➤ **UNANIMITE**

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 4 avril 2012 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



Guy VOCANSON

